



Non paiement salaire auxiliaire de vie chez particulier

Par **ba0452**, le **13/09/2014** à **11:48**

Bonjour,

Mon employeur(dame âgée n'étant cependant ni sous tutelle, ni sous curatelle)m'a remis mes salaires de juillet et août 2014 sous forme de 2 chèques présentés à ma banque mais refusés par 2 fois.Elle explique que c'est la banque qui refuse, pas elle, parce qu'elle a de l'argent par le biais de son assurance vie...L'association qui me gère ne s'en mêle pas ,sous prétexte qu'elle se borne à pourvoir des postes et les suivre, mais en aucun cas les problèmes de salaire.

Que me conseillez-vous de faire ? Quels sont mes droits et quelle procédure dois-je suivre ? (Je précise que nous sommes 6 employés chez cette dame qui nécessite qu'on s'occupe d'elle 24 h/24).

Le second problème est que je ne suis jamais payé le 31 du mois comme cela est spécifié sur ma fiche de paye: depuis plusieurs années, le paiement (remise d'un chèque)est effectué entre le 5 et le 15 du mois suivant, ce qui est inadmissible et entraîne des découverts bancaires pour moi !

Merci pour votre aide.

Bien cordialement.

ba0452

Par **P.M.**, le **13/09/2014** à **15:25**

Bonjour,

Ce qui compte pour la banque, c'est ce qui est disponible sur le compte-courant et pas ce qui est thésauriser par l'assurance-vie, c'est ce que vous pourriez essayer d'expliquer à l'employeur en vous réclamant les frais que ça vous occasionne ainsi que le fait qu'elle doive vous payer à date fixe au moins une fois par mois...

Sinon, il vous reste à saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...